

Harmonisation, Quality Assurance
and Accreditation in Africa



Phase pilote de l'ACTS

MODULE 1

Crédits académiques et programmes d'études



ASSOCIATION OF AFRICAN UNIVERSITIES
ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINES
اتحاد الجامعات الأفريقية



Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service



MODULE 1

Crédits académiques et programmes d'études

Document écrit de soutien

Comment utiliser ce document

Ce document est conçu comme un complément de lecture du Module 1. Il peut être lu avant votre participation à la session synchrone (comme guide conceptuel) ou après (pour approfondir l'engagement avec les arguments clés). Il inclut également des incitations à l'auto-réflexion pour vous aider à relier le contenu à votre propre contexte institutionnel.

Module 1 en un coup d'œil

Le module 1 se concentre sur la relation entre les systèmes de crédits académiques et la conception des programmes, qui constitue la couche fondamentale sur laquelle tout cadre de mobilité et de reconnaissance doit reposer. Avant que les crédits puissent être transférés, comparés ou reconnus, ils doivent signifier quelque chose de cohérent : quelque chose lié à l'apprentissage, à la charge de travail et à la logique académique d'un programme d'études.

Ce module explore ce que sont les crédits académiques, leur fonctionnement dans les programmes, comment les expériences africaines et européennes avec la réforme du système de crédit ont évolué, et ce que tout cela signifie pour l'utilisation pratique de l'ACTS au niveau institutionnel.

Ce que le Module 1 explore :

- Comprenez ce que sont les crédits académiques et ce qu'ils mesurent, en distinguant les approches basées sur les heures de contact et les méthodes basées sur la charge de travail.
- Reconnaître comment la conception des programmes et les résultats d'apprentissage interagissent avec l'attribution et le transfert des crédits.
- Situez les expériences du système de crédit africain (ACTS, ACQF, cadres régionaux) en relation avec les leçons mondiales tirées de l'ECTS et de la Synthèse.
- Identifiez des points d'entrée concrets pour traduire les programmes de votre établissement en structures compatibles avec l'ACTS.

Section 1. Crédits académiques : concept, charge de travail et cadre ACTS

1.1 Qu'est-ce qu'un crédit académique ? Décrypter le concept

Le crédit académique est l'un des instruments les plus largement utilisés mais aussi les moins compris dans la gouvernance de l'enseignement supérieur. À la base, un crédit est une unité de mesure — mais la question de ce qu'un crédit mesure — et de ce que cette mesure est censée communiquer — varie considérablement selon les institutions, les systèmes nationaux et les périodes historiques.

Deux logiques fondamentalement différentes sous-tendent les systèmes de crédit existants dans le monde entier :

| Logique | Ce qui est mesuré | Implication |
|--------------------|---|---|
| Basé sur l'entrée | Temps que l'enseignant consacre à l'enseignement (heures de contact) | Les crédits reflètent la fourniture d'enseignement, pas la réussite d'apprentissage. Courant dans les systèmes dérivés de Carnegie. |
| Basé sur la sortie | L'effort total investi par l'élève pour atteindre des résultats d'apprentissage définis | Les crédits reflètent la charge de travail des élèves. Adopté par l'ECTS et l'ACTS. Cela déplace l'attention vers l'apprenant. |

ACTS adopte une logique basée sur la sortie. Cela a des implications importantes pour la conception du programme : cela signifie que la valeur en crédits d'un module doit être dérivée de la charge totale estimée nécessaire à un étudiant de préparation moyenne pour atteindre les résultats d'apprentissage déclarés — et non du nombre d'heures enseignées par le professeur.

1.2 Ce que font les crédits — et ce qu'ils ne peuvent pas faire

Les crédits remplissent plusieurs fonctions distinctes dans un système d'enseignement supérieur. Comprendre ces fonctions séparément est important, car la confusion entre elles est l'une des sources les plus courantes de désalignement dans les processus de transfert de crédits et de reconnaissance.

| Fonction | Description | Implications pour la reconnaissance |
|--|--|---|
| Suivi de la progression | Les crédits certifient qu'un étudiant a complété une partie obligatoire d'un programme | Les crédits obtenus à l'Institution A peuvent ne pas automatiquement être comptabilisés pour les exigences de progression de l'Institution B |
| Communication sur la charge de travail | Les crédits indiquent à quel point un cours est exigeant en termes d'efforts des étudiants | Un cours de 3 crédits dans un établissement peut demander plus ou moins d'efforts que dans un autre, même avec le même titre |
| Facilitation de la mobilité | Les crédits offrent une monnaie commune pour comparer ce que les étudiants ont accompli entre institutions et pays | C'est la fonction principale pour laquelle l'ACTS est conçu — mais elle nécessite un accord préalable sur ce que représente le crédit |
| Signalisation qualité | Dans certains systèmes, les valeurs de crédit communiquent implicitement le niveau académique ou la rigueur | L'ACTS n'est pas un instrument d'assurance qualité ; il fonctionne mieux lorsqu'il est associé à des cadres robustes d'assurance qualité (ACQF, agences nationales de contrôle qualité) |

| | |
|--------------------|--|
| Points clés | Les crédits peuvent faciliter la mobilité et la reconnaissance — mais seulement lorsqu'il existe suffisamment de confiance mutuelle et de transparence entre les |
|--------------------|--|

systemes. Un crédit n'est pas une garantie d'équivalence ; C'est un point de départ pour un dialogue sur l'équivalence.

1.3 Crédits et résultats d'apprentissage : un lien essentiel

L'un des développements conceptuels les plus significatifs dans l'enseignement supérieur au cours des trois dernières décennies a été le passage aux résultats d'apprentissage comme base principale de la conception des programmes et de l'attribution des crédits. Plutôt que de demander « combien d'heures dure ce cours ? », l'approche axée sur les résultats d'apprentissage se demande : « Que pourra l'étudiant savoir, comprendre et faire une fois terminé ? »

Ce changement a plusieurs implications pour les systèmes de crédit :

- Les crédits doivent refléter non seulement le temps investi, mais aussi l'apprentissage acquis. Un cadre de crédits bien conçu attribue des valeurs de crédits aux cours en fonction de l'étendue et de la profondeur des résultats d'apprentissage souhaités, et non seulement sur les heures de contact.
- Les résultats d'apprentissage rendent la reconnaissance plus transparente. Lorsqu'un établissement peut spécifier clairement ce qu'un cursus accomplit en termes de compétences, il devient plus facile pour un autre établissement d'évaluer si les connaissances préalables d'un étudiant sont pertinentes pour leur nouveau programme.
- La méthodologie du réglage rend cette connexion opérationnelle. L'approche Tuning, développée initialement en Europe puis appliquée en Afrique, offre un moyen systématique d'exprimer les résultats d'apprentissage au niveau du programme et du cours en termes de compétences spécifiques à la matière et génériques.

Le calcul des crédits, séparé des résultats d'apprentissage, risque de devenir un exercice administratif mécanique. L'intégrité conceptuelle de l'ACTS dépend de l'alignement entre trois éléments : ce que l'élève est censé accomplir (résultats d'apprentissage), ce qu'il doit faire pour y parvenir (activités et évaluation), et combien de temps cela prend réellement (charge de travail et crédits).

C'est le principe d'alignement constructif (Biggs, 1999) appliqué à la dimension du crédit. Un module bien conçu satisfait simultanément trois conditions :

- Cohérence verticale : chaque résultat d'apprentissage est couvert par au moins une activité et au moins une évaluation.
- Cohérence horizontale : activités et évaluations sont alignées — les élèves pratiquent ce sur quoi ils sont évalués.
- Cohérence de charge de travail : le nombre total d'heures requises est cohérent avec la valeur en crédits déclarée — ni surchargé ni sous-exigeant pour les étudiants.

Points clés

Un crédit est un contenant. Ce qui compte pour la reconnaissance, c'est ce qu'il y a à l'intérieur : les résultats d'apprentissage, le niveau d'étude et le contexte académique. ACTS fournit le conteneur ; La conception des programmes et la spécification des résultats d'apprentissage la remplissent de sens. Sans ce dernier, le transfert de crédits reste une formalité bureaucratique plutôt qu'un véritable pont académique.

1.4 Composantes de la charge de travail des élèves selon l'ACTS

L'ACTS, conformément à la définition de l'ECTS, identifie trois catégories de charge de travail des élèves qui constituent ensemble le total des heures à créditer :

| Composant | Définition | Exemples |
|--|---|--|
| Apprentissage et enseignement programmés | Interaction directe entre étudiants et personnel enseignant, qu'elle soit synchrone ou asynchrone. | Conférences, séminaires, tutoriels, sessions de laboratoire, travail de terrain, travail en atelier, cours synchrones en ligne. |
| Étude indépendante guidée | Le travail des élèves est réalisé de manière indépendante mais structuré par l'enseignant à travers des devoirs, des tâches ou des lectures dirigées. | Lectures assignées, ensembles de problèmes, modules d'apprentissage en ligne, préparation à des études de cas, travail de groupe sur projet. |
| Préparation et réalisation de l'évaluation | Temps consacré à la préparation et à la réalisation de toutes les formes d'évaluation sommative et formative. | Révision de l'examen, rédaction d'essais, achèvement de projet, préparation de présentation orale, assemblage de portfolio. |

Dans de nombreuses institutions africaines, les calculs formels de crédits ne comptaient historiquement que les heures d'enseignement programmées. La réforme de l'ACTS exige que les institutions reconçoivent la charge de travail comme une mesure centrée sur l'étudiant, ce qui révèle généralement des divergences significatives entre les valeurs de crédits déclarées et l'effort réel des étudiants.

1.5 La valeur de référence de crédit de l'ACTS et sa justification

L'ACTS établit qu'un **crédit représente 20 à 25 heures de charge totale de travail des étudiants, l'année scolaire complète correspondant à 60 crédits (environ 1 200 à 1 500 heures)**. Cette valeur de référence est délibérément alignée avec la norme ECTS afin de faciliter la reconnaissance internationale, en particulier dans le cadre de la Convention d'Addis.

La plage, plutôt qu'une valeur fixe, est intentionnelle. Il accuse soin :

- Variations dans les contextes institutionnels : différentes disciplines, modes de prestation et populations étudiantes peuvent raisonnablement nécessiter des niveaux d'intensité différents dans cette fourchette.
- Étalonnage national : chaque pays peut adopter un point spécifique dans la plage pour assurer la cohérence de leur NQF.
- Incertitude méthodologique : l'estimation de la charge de travail est intrinsèquement approximative et dépend des hypothèses concernant la préparation des étudiants et l'efficacité des études.

| | |
|--------------------|---|
| Points clés | La plage de 20 à 25 heures est une valeur de référence, pas une règle fixe. Ce qui importe, c'est que les institutions l'utilisent de manière cohérente et transparente comme base pour l'allocation de crédits — et qu'elles puissent justifier les valeurs qu'elles attribuent. |
|--------------------|---|

1.6 ACTS : principes de conception et ce qui le rend distinctif

Le Système africain de transfert de crédits (ACTS) n'est pas la première tentative africaine d'harmonisation du système de crédits. Plusieurs systèmes régionaux l'ont précédée —

notamment le Système d'accumulation et de transfert de crédits d'Afrique de l'Est (EACATS) sous l'IUCEA, les cadres de crédit de la zone CAMES, et le Cadre de qualification de la SADC (SADCQF). ACTS est conçu pour compléter, et non remplacer, ces cadres existants.

Plusieurs principes de conception distinguent l'ACTS d'un simple outil de conversion numérique :

- **Volontaire et coopératif** : l'ACTS n'est pas imposé en tant qu'obligation réglementaire. Les institutions et systèmes qui l'utilisent le font parce qu'ils voient de la valeur dans le cadre de référence partagé qu'il offre.
- **Référence continentale, et non uniformité continentale** : le ACTS n'exige pas que toutes les institutions africaines adoptent des systèmes de crédit identiques. Elle fournit un point de référence commun — 1 crédit ACTS = 20 à 25 heures de charge de travail des élèves — contre lequel différentes définitions nationales et régionales peuvent être correspondues.
- **Compatibilité sur remplacement** : Le cadre ACTS reconnaît explicitement les systèmes de crédit régionaux existants et cherche à s'articuler avec eux, et non à en être absorbé.
- **Instaurer la confiance par l'utilisation** : La crédibilité de l'ACTS grandit grâce à la pratique. Chaque transfert de crédit réussi effectué dans le cadre de l'ACTS construit la confiance institutionnelle qui facilite le transfert suivant.
-

1.7 Auto-réflexion

Considérons les éléments suivants pour la réflexion :

1. Quel système de crédit votre établissement utilise-t-il actuellement ? Est-ce basé sur les heures de contact, la charge de travail, ou une combinaison des deux ?
2. Votre établissement exprime-t-il les objectifs des cours et programmes en termes de résultats d'apprentissage ? Si oui, comment ces mesures sont-elles utilisées en pratique (dans les programmes, dans les décisions de reconnaissance, dans les évaluations de qualité) ?
3. Lorsqu'un étudiant arrive d'un autre établissement ou d'un autre pays, quelles informations utilisez-vous réellement pour évaluer ses apprentissages antérieurs ? Le nombre de crédits qu'ils rapportent joue-t-il un rôle ? Qu'est-ce qui compte d'autre ?

Section 2. Histoire et évolution des systèmes de crédits académiques

2.1 L'unité Carnegie : le modèle original basé sur l'entrée

Le crédit académique moderne trouve son origine dans l'unité Carnegie, introduite aux États-Unis en 1906 par la Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching. Elle n'a pas été conçue principalement comme une mesure de l'apprentissage, mais comme un instrument administratif visant à standardiser l'enseignement secondaire et postsecondaire dans le but d'éligibilité à la retraite des enseignants d'université.

L'unité Carnegie définissait un crédit comme l'équivalent d'une heure d'enseignement en classe par semaine sur une année académique (environ 120 heures de contact sur un an, soit l'équivalent d'une réunion de cours de 15 semaines trois fois par semaine). Cette définition était fondamentalement basée sur l'entrée et centrée sur l'enseignant : elle mesurait le temps passé en classe, et non les résultats obtenus.

Bien que ses origines soient un artefact du système de retraite, l'unité Carnegie s'est rapidement répandue dans l'enseignement supérieur américain et, sous l'influence des modèles éducatifs américains, dans de nombreuses autres régions du monde — y compris plusieurs pays africains. Son héritage est visible dans les nombreuses institutions qui définissent encore la valeur en crédit principalement par les heures de cours.

La Fondation Carnegie elle-même a, ces dernières années, appelé au remplacement de l'unité Carnegie par des mesures d'apprentissage basées sur les résultats. L'ACTS en Afrique s'inscrit dans un mouvement mondial qui s'éloigne des définitions du crédit académique par temps de siège.

2.2 Le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)

Le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits a été développé à la fin des années 1980 dans le cadre du programme ERASMUS et formalisé via le processus de Bologne (1999). Cela a marqué un changement décisif du modèle Carnegie basé sur les entrées vers une approche basée sur la charge de travail des élèves.

Les principes clés de conception de l'ECTS sont :

- Centré sur l'élève : les crédits mesurent ce que fait l'élève, pas ce que fait l'enseignant.
- Base de charge de travail : 1 crédit ECTS = 25 à 30 heures de charge totale de travail des élèves (contact + indépendant + évaluation).
- Référence pour l'année complète : 60 crédits ECTS = une année académique complète = environ 1 500 à 1 800 heures.
- Liaison des résultats : l'allocation des crédits doit être référencée aux résultats d'apprentissage et à leur évaluation associée.
- Transférabilité : les crédits obtenus dans un établissement peuvent être reconnus et accumulés dans un autre au sein du système.

Pour plus d'informations, veuillez regarder les vidéos suivantes :

- Qu'est-ce que l'ECTS ? Commission européenne - 24 juin 2015
<https://www.youtube.com/watch?v=Dmhtl2n1YVs>
(3,21 minutes)
- ECTS pour la conception de cours Commission européenne - 24 juin 2015
<https://www.youtube.com/watch?v=lgfZvXtdiTE>
(3,32 minutes)

L'ECTS est devenu le cadre de crédit dominant en Europe, adopté par plus de 50 pays, et a servi de modèle principal pour les systèmes de crédit régionaux ultérieurs, y compris l'ACTS et d'autres initiatives régionales.

| Caractéristiques | Unité Carnegie | ECTS | ACTS |
|-------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Origine | États-Unis, 1906 | Europe, 1988/1999 | Afrique, années 2000–présent |
| Ce qui est mesuré | Heures de contact avec les enseignants | Charge totale de travail des élèves | Charge totale de travail des élèves |

| Caractéristiques | Unité Carnegie | ECTS | ACTS |
|---------------------------------------|---|----------------------------|---------------------------------|
| 1 crédit = | ~1 heure de contact par semaine (15 semaines) | Charge totale de 25 à 30 h | Charge totale de 20 à 25 heures |
| Année complète | Variable (30–36 crédits typique) | 60 crédits | 60 crédits |
| Liaison des résultats d'apprentissage | Pas obligatoire | Obligatoire | Obligatoire |
| Logique de conception | Basé sur l'entrée | Basé sur la sortie | Basé sur la sortie |
| Portée régionale | Amérique du Nord et systèmes influencés | 50+ pays (Europe) | Cadre panafricain |

2.3 Le développement de l'ACTS : de Tuning Africa à HAQAA3

Le développement d'un système de transfert de crédits spécifiquement africain a été un processus progressif s'étendant sur plus de deux décennies, façonné par l'agenda plus large de réforme de l'enseignement supérieur africain et d'intégration régionale sous l'Union africaine.

Fondations précoces : Tuning Africa (2011–2015)

La méthodologie Tuning, initialement développée en Europe, a été adaptée au contexte africain via le projet Tuning Africa (2011–2015), cofinancé par la Commission européenne. Ce projet a piloté la conception de programmes de programmes basés sur les résultats d'apprentissage dans cinq disciplines à travers les universités africaines, établissant les bases conceptuelles pour une allocation de crédits basée sur les résultats sur le continent.

Les principales leçons tirées de Tuning Africa qui éclairent directement la mise en œuvre de l'ACTS :

- Les résultats d'apprentissage doivent être définis à plusieurs niveaux : niveau programme, cycle (licence, master) et module de cours.
- L'estimation de la charge de travail est sensible au contexte : les cultures académiques, les niveaux de préparation des élèves et les modes de prestation varient considérablement selon les sous-régions africaines.
- Le développement du corps professoral est un prérequis : la réforme du crédit exige un renforcement généralisé des capacités, pas seulement l'adoption de politiques.

HAQAA1 et HAQAA2 : construire l'architecture ACTS

L'initiative d'harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation de l'enseignement supérieur en Afrique (HAQAA), financée dans le cadre de la coopération UE-UA en matière d'enseignement supérieur, a produit les documents politiques fondamentaux pour la mise en œuvre de l'ACTS :

- HAQAA1 (2015–2018) a développé le Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation (PAQAF) et a établi les principes liant l'assurance qualité, la reconnaissance des qualifications et le transfert de crédits.

- HAQAA2 (2018–2022) a produit la feuille de route ACTS, qui met en œuvre le cadre de crédit avec des valeurs de référence, des directives de mise en œuvre pour les institutions et des protocoles d'alignement avec les cadres nationaux de qualification.

HAQAA3 : la phase actuelle — faire progresser la mise en œuvre

HAQAA3 (2022–présent) se concentre sur la transition du développement des politiques vers la pratique institutionnelle. Le rapport de pointe commandé pour cette phase documente l'état actuel de l'adoption des systèmes de crédit dans les établissements d'enseignement supérieur africains et identifie les obstacles persistants, notamment :

- Inertie institutionnelle : de nombreuses universités continuent d'utiliser des définitions de crédits basées sur des heures de contact dérivées de Carnegie malgré l'adoption formelle de l'ACTS au niveau national ou régional.
- Lacunes de capacité : expertise limitée en méthodologie d'estimation de la charge de travail et en conception des résultats d'apprentissage au niveau des enseignants et des départements.
- Pauvre de données : l'absence de données fiables sur la charge réelle de travail des élèves rend difficile l'étalonnage des crédits fondé sur des preuves.
- Fragmentation réglementaire : les cadres nationaux de crédit en Afrique varient considérablement dans leur alignement avec l'ACTS, créant des barrières de reconnaissance même au sein d'une même communauté économique régionale.
- Déficits de confiance : sans mécanismes d'assurance qualité partagés, les institutions hésitent à reconnaître les crédits des institutions partenaires même lorsque des cadres formels existent.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les documents suivants :

- HAQAA3 (2025). Rapport: crédits et reconnaissance en Afrique (version complète et résumé exécutif). <https://haqaa3.obreal.org/advancing-the-acts/>
- HAQAA3 (2025). Rapports de consultation régionale de l'ACTS et de visites de politique nationale. <https://haqaa3.obreal.org/advancing-the-acts/>

2.4 ACTS dans le contexte de l'intégration régionale africaine

L'ACTS n'existe pas isolément. Elle s'inscrit dans une économie politique plus large de la réforme de l'enseignement supérieur africain liée à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à la vision d'une Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA 2016–2025). Le système de crédits n'est pas seulement compris comme un instrument technique pour l'administration académique, mais comme un facilitateur de quatre objectifs continentaux interconnectés :

- Mobilité étudiante : permettre aux étudiants de se déplacer entre les institutions à travers l'Afrique sans perdre leurs progrès académiques.
- Reconnaissance des qualifications : fournir un langage commun pour comparer et reconnaître les qualifications à travers différents systèmes nationaux.
- Développement conjoint de programmes : facilitation de la création de programmes de diplômes collaboratifs délivrant des qualifications reconnues conjointement.
- Intégration sur le marché du travail : soutenir la libre circulation des travailleurs qualifiés à travers l'Afrique en rendant les diplômes plus lisibles et comparables.

Ce contexte politique distingue l'ACTS d'une réforme purement technique. Le calcul du crédit n'est pas seulement un détail administratif — il constitue une dimension du projet plus large d'intégration de l'enseignement supérieur africain et de l'identité continentale. Son utilisation

efficace dépend d'un écosystème plus large d'assurance qualité et de reconnaissance des qualifications, construit simultanément à travers l'initiative du Cadre continental africain des qualifications (ACQF) dans le cadre de l'ACQF II.

La relation entre l'ACTS et l'ACQF est complémentaire :

| ACTS | ACQF |
|---|---|
| Facilite le transfert de crédits pour la mobilité des étudiants | Fournit une référence pour comparer les niveaux de qualification |
| Fonctionne au niveau des cours et des périodes d'étude | Fonctionne au niveau des qualifications et récompenses complètes |
| Soutient la mobilité à court terme et partielle | Soutient la reconnaissance des qualifications complétées |
| Nécessite une définition de la charge de travail et des résultats d'apprentissage | Nécessite des descripteurs de niveau et des critères de qualification |

Pour le personnel universitaire travaillant sur la mobilité et la reconnaissance, l'implication pratique est que l'ACTS et l'ACQF travaillent ensemble : un transfert ACTS bien fonctionnel nécessite de connaître le niveau de qualification d'un étudiant à partir duquel un étudiant est transféré (dimension ACQF) ainsi que le contenu et les résultats des cours qu'il a suivis (dimension ACTS).

Pour plus d'informations sur le lien des crédits avec les Cadres nationaux de qualification, veuillez regarder la vidéo suivante :

- Comment les NQF et les systèmes de crédit changent à jamais l'éducation - World of TVET - 8 juillet 2024
<https://www.youtube.com/watch?v=VR109EDFRlq>
(11h15 minutes)

Section 3. Traduire les programmes en ACTS : un parcours pratique

3.1 Le défi de la traduction

Traduire les programmes existants en structures compatibles avec l'ACTS n'est pas un exercice purement technique. Cela nécessite à la fois un recalibrage conceptuel (comprendre ce que mesurent les crédits ACTS) et un processus pratique (travailler sur les programmes existants, cours par cours, pour attribuer les valeurs de charge de travail et articuler les résultats d'apprentissage).

La bonne nouvelle, c'est que ce processus n'oblige pas les institutions à repenser leurs programmes à partir de zéro. Dans la plupart des cas, le programme existant est le point de départ ; Ce qui change, c'est le langage et la documentation utilisés pour le décrire.

Le processus de traduction comprend généralement trois étapes :

Étape 1 — Établir la base de charge de travail

La première étape consiste à estimer, pour chaque cours d'un programme, le nombre total d'heures qu'un étudiant typique y consacre. Cela inclut :

- Temps de contact programmé (conférences, séminaires, sessions de laboratoire, temps en studio)
- Étude dirigée (lectures assignées, ensembles de problèmes, exercices préparatoires)
- Étude autodirigée (révision, lectures de fond, travail exploratoire)
- Préparation et réussite des évaluations (y compris examens, dissertations, projets, présentations)

En pratique, cette estimation est rarement simple. Les établissements qui n'ont jamais mesuré systématiquement la charge de travail des étudiants devront s'appuyer sur les estimations du personnel enseignant, les enquêtes étudiantes ou les données de référence provenant d'établissements comparables. Le cadre ACTS ne nécessite pas une précision précise à l'heure ; Ce qui compte, c'est une approximation raisonnable et cohérente à travers le programme.

Les éléments suivants doivent être pris en compte pour chaque estimation de charge de travail de cours :

- Identifiez toutes les activités nécessaires pour atteindre ces résultats. Listez toutes les formes d'enseignement programmé, d'études guidées et d'évaluations associées au module.
- Estimez le temps nécessaire pour chaque activité.
- Additionnez toutes les heures estimées pour obtenir la charge totale de travail.
- Divisez le nombre total d'heures par la valeur de référence de l'ACTS (par exemple, la valeur adoptée institutionnellement dans la fourchette 20-25) pour obtenir la valeur en crédit.
- Arrondir jusqu'au crédit entier le plus proche et vérifier que la valeur de crédit résultante est cohérente avec la structure du programme et le descripteur de niveau NQF pour ce type de module.

Un exemple réalisé :

| Activité | Heures hebdomadaires | Total (semestre de 16 semaines) |
|--|----------------------|--|
| Lectures (2 séances × 1h30) | 3 h | 48 h |
| Participation au séminaire/tutorat | 1 h | 16 h |
| Lecture obligatoire et préparation de dossier. | 2,5 h | 40 h |
| Travail de projet de groupe | 1,5 h | 24 h |
| Préparation et réalisation de l'évaluation | — | 22 h (total sur le semestre) |
| TOTAL | — | 150 h → $150 \div 25 = 6$ crédits ACTS |

**Erreur
courante**

Les établissements qui ne comptent que des heures de cours (48 h dans cet exemple) et attribuent 2 crédits ($48 \div 25 = 1,9$) sous-créditent significativement le module. Cela crée un fardeau formel pour les étudiants, invisible dans les archives officielles et sape la comparabilité que l'ACTS vise à atteindre.

Étape 2 — Articuler les résultats d'apprentissage

Une fois les bases de charge de travail établies, l'étape suivante consiste à s'assurer que les résultats d'apprentissage des cours et programmes sont documentés sous une forme qui soutient les décisions de reconnaissance. Un résultat d'apprentissage bien formulé :

- Utilise un verbe actif qui décrit une capacité observable ou démontrable (par exemple, « analyser », « concevoir », « évaluer », « appliquer » — et non « comprendre » ou « apprécier », qui ne sont pas directement observables).
- Précise le sujet ou le contexte auquel la capacité s'applique.
- Cela indique implicitement ou explicitement le niveau de complexité (introductif, intermédiaire, avancé).

Pour les établissements dont les résultats d'apprentissage sont déjà documentés dans les programmes de cours, la tâche à ce stade est principalement une question de revue et de standardisation. Pour les établissements qui ne travaillent pas encore de manière systématique sur les résultats d'apprentissage, cette étape représente un investissement dans une infrastructure de documentation curriculaire qui bénéficiera bien au-delà de la conformité à l'ACTS.

Pour plus d'informations sur le lien des crédits vers Learning Outcomes, veuillez regarder la vidéo suivante :

- Comment les crédits ECTS sont-ils liés aux résultats d'apprentissage ? Dr Declan Kennedy - 5 oct. 2022
<https://www.youtube.com/watch?v=vvcXrKOvIWE>
(14,51 minutes)

Étape 3 — Correspondance à la valeur de crédit ACTS

Avec des estimations de charge de travail et des résultats d'apprentissage en place, chaque cours peut se voir attribuer une valeur provisoire en crédits ACTS. Le cadre ACTS recommande :

| Charge totale de travail des élèves (heures) | Crédits approximatifs ACTS |
|--|----------------------------|
| 20–25 | 1 |
| 40–50 | 2 |
| 60–75 | 3 |
| 80–100 | 4 |
| 100–125 | 5 |

| Charge totale de travail des élèves (heures) | Crédits approximatifs ACTS |
|--|----------------------------|
| 120–150 | 6 |

Une année académique à temps plein devrait représenter 60 crédits ACTS (1 200 à 1 500 heures de charge totale des étudiants). Un programme de licence de trois ans permettrait donc de compter 180 crédits ACTS ; un programme de quatre ans, 240 crédits ACTS.

Au niveau du programme, la carte des crédits offre une vue d'ensemble structurelle du diplôme : combien de crédits sont alloués aux cours principaux, aux options, aux stages pratiques et aux projets de fin d'année. Ces informations structurelles sont extrêmement utiles pour les établissements d'accueil qui cherchent à évaluer les études antérieures d'un étudiant transféré.

3.2 Pièges courants à éviter

| Piège | Pourquoi cela compte | Comment l'éviter |
|---|--|---|
| Attribution de valeurs de crédits ACTS sans estimation de charge de travail | Les crédits deviennent des nombres arbitraires qui ne communiquent pas d'informations significatives aux institutions réceptrices | Toujours les valeurs de crédits de base dans une estimation documentée de la charge totale de travail de l'étudiant, mais approximativement |
| Traiter la traduction des crédits comme une tâche purement administrative | Le personnel académique se désengage ; Les crédits deviennent des étiquettes bureaucratiques plutôt que des outils de communication académique | Impliquer le personnel enseignant dans le processus d'attribution des crédits, notamment dans la formulation des résultats d'apprentissage |
| Ignorer les cadres régionaux existants | Une traduction de l'ACTS incohérente avec EACATS, CAMES ou SADCQF crée de la confusion plutôt que de la clarté | Map ACTS crédite des cadres régionaux existants dans le cadre du processus de traduction ; Compatibilité explicite des documents |
| Supposer l'équivalence de crédit implique l'équivalence de contenu | Un cours de 3 crédits dans un établissement n'est pas automatiquement interchangeable avec un cours de 3 crédits dans un autre | Utiliser les résultats d'apprentissage pour communiquer le contenu ; Utilisez les crédits pour communiquer la charge de travail — et distinguez les deux dans toutes les communications de reconnaissance |
| Tenter une mise en œuvre à l'échelle de l'institution d'un seul coup | Une portée écrasante conduit à une conformité superficielle plutôt qu'à une adoption réelle | Pilotez la traduction ACTS dans un ou deux programmes ou facultés, documentez l'expérience, puis développez la transition vers l'extérieur |

3.3 Introspection

Considérez les questions suivantes pour réflexion :

1. Choisissez un programme dans votre établissement. À peu près combien d'heures d'effort étudiant implique une année académique complète dans ce programme ? Comment cela se compare-t-il au seuil de l'ACTS de 1 200 à 1 500 heures par an ?
2. Votre établissement propose-t-il des programmes de cours standardisés incluant les résultats d'apprentissage ? Sinon, que faudrait-il pour introduire cela comme une pratique systématique ?
3. Quelle est la relation entre le système de crédits de votre établissement et le cadre national ou régional pertinent (EACATS, conventions CAMES, SADCQF ou votre cadre national de qualifications) ? Cette relation est-elle formellement documentée ?

Préparation pour la session en direct et les tâches

Avant la session en direct

Nous suggérons que, une fois ce document lu et en utilisant les questions de réflexion fournies comme guide, chaque participant accomplisse **la Tâche 1** individuellement et partage son travail avant la session en direct.

Pendant la session live

À quoi s'attendre lors de la session en direct du Module 1

La session en direct du Module 1 est organisée par cluster régional. Il est conçu comme un forum de partage de pratique et de discussion, pas comme une conférence. Le contenu conceptuel a été transmis via les matériaux asynchrones ; La session en direct est l'espace pour tester ces concepts face à une expérience institutionnelle et régionale réelle.

À la fin de cette session, les participants pourront :

- Appliquer de manière critique la méthodologie de calcul de la charge de travail de l'ACTS à un module académique existant afin de déterminer sa valeur en crédits techniques.
- Déconstruire et quantifier les trois composantes principales de la charge de travail des élèves, en fournissant des estimations fondées sur des preuves pour les heures de contact, l'étude indépendante et les activités liées à l'évaluation.
- Évaluer le degré d'alignement entre la valeur de crédit ACTS calculée et l'allocation actuelle de crédit établie par leurs institutions d'origine respectives.

Venez prêt à partager un exemple concret de votre institution : soit un transfert de crédit réussi ou une reconnaissance de crédit, soit un cas où le processus s'est avéré difficile et pourquoi. Ces illustrations réelles sont l'apport le plus précieux pour la session.

Pendant la session, nous travaillerons en **petits groupes en utilisant la tâche 2**.

Références clés et lectures complémentaires

Les matériaux suivants font partie des ressources asynchrones du Module 1. Ils sont listés ici avec de brèves annotations pour vous aider à prioriser votre lecture.

Lectures essentielles

| Document | Pertinence pour le Module 1 |
|--|---|
| HAQAA3 Rapport : crédits et reconnaissance en Afrique (version courte et résumé exécutif) https://haqaa3.obreal.org/advancing-the-acts/ | Cartographie complète du fonctionnement actuel des systèmes de crédit et des pratiques de reconnaissance dans les systèmes africains d'enseignement supérieur. Les conclusions de l'étude présentent la proposition révisée de l'ACTS |

Lectures complémentaires

| Document | Pertinence pour le Module 1 |
|--|---|
| Rapports de consultation régionale HAQAA3 ACTS et de visites de politique nationale https://haqaa3.obreal.org/advancing-the-acts/ | Données spécifiques à chaque pays et régionales sur les défis liés à la mise en œuvre du système de crédit et les facteurs facilitants. |
| Commission européenne (2015). Guide de l'utilisateur de l'ECTS. https://education.ec.europa.eu/sites/default/files/document-library-docs/ects-users-guide_en.pdf | Il s'agit du document officiel qui définit les lignes directrices pour la mise en œuvre du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EHEA) |
| Tuning Africa (2014). Accordage et harmonisation de l'enseignement supérieur : l'expérience africaine. Université de Deusto et Université de Groningue. http://www.deusto-publicaciones.es/deusto/index.php/es/tuning-es/tuning-africa-2015-es | Il s'agit d'une publication documentant les résultats de la première phase (phase pilote) du projet Tuning Africa, qui a examiné les résultats d'apprentissage et les crédits académiques. Ce travail a jeté les bases de la création de l'ACTS |
| Wagenaar, R. (2019). Une histoire de l'ECTS, 1989-2019 : Développer une norme mondiale pour le transfert et l'accumulation de crédits dans l'enseignement supérieur. Académie internationale de réglage. | Il documente l'évolution de l'ECTS, passant d'un outil de mobilité à une norme mondiale pour la conception de programmes centrés sur l'étudiant. Il décrit la transition de l'ECTS d'un mécanisme de transfert pur à un système axé sur l'accumulation de charge de travail et les résultats d'apprentissage. |

| Document | Pertinence pour le Module 1 |
|--|--|
| <p>https://pure.rug.nl/ws/portalfiles/portal/111591811/A_History_of_ECTS_1989_2019_PDF.pdf</p> | |
| <p>ACQF (2022) Un bref manuel sur l'Afrique Cadre continental des qualifications https://acqf.africa/resources/policy-guidelines/brief-acqf-handbook</p> | <p>Il propose une présentation concise de l'ACQF : justification, objectifs et principes, ainsi que des dix lignes directrices de synthèse. Le Manuel est conçu pour divers groupes d'utilisateurs, des institutions politiques aux instituts de formation des enseignants, agences de qualification et experts.</p> |
| <p>Rapport du Consortium AUREA (2025) sur l'état actuel de la reconnaissance automatique de crédit https://www.eua.eu/news/member-and-partner-news/aurea-project-report-on-the-current-state-of-automatic-credit-recognition.html</p> | <p>Il s'agit d'un rapport du projet Erasmus+ cofinancé Automatic Recognition Assessment (AUREA) qui présente une analyse complète de l'état actuel de la reconnaissance académique automatique pour la mobilité des crédits dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur.</p> |